

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 08 DÉCEMBRE 2016

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme COIG, CASAUX-BIC, CASABONNE, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, Mme VOELTZEL, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, OXIBAR, Mme MENE-SAFRANE, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE

Pouvoirs : Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER
Cédric LAPRUN à Aimé SOUMET
Françoise BESSONNEAU à Bernard AURISSET
Hervé LUCBEREILH à Daniel LACRAMPE
Gérard ROSENTHAL à Aracéli ETCHENIQUE
Denise MICHAUT à Dominique FOIX
Valérie SARTOLOU à Michel ADAM

Suppléants : Danielle PARIS suppléante de Michel BARRERE-MAZOUAT

Excusés : Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Christophe GUERY



RAPPORT N° 161208-09-FIN-

REVERSEMENT D'UNE SUBVENTION DEPARTEMENTALE A LA CLASSE HORAIRES AMENAGES DU COLLEGE DES CORDELIERS

M. OXIBAR rappelle que depuis plusieurs années, le collège des Cordeliers permet à des jeunes du Piémont de découvrir la musique Jazz, via un modèle pédagogique novateur, entièrement gratuit, levier pour la réussite du parcours scolaire.

Cet apprentissage qui relève, en lien avec le Festival Jazz à Oloron, d'une option d'enseignement labellisé par l'Education Nationale dans le cadre scolaire, s'effectue dans une classe à horaires aménagés dite classe CHAM. Le coût de fonctionnement de cette classe se situe aux alentours de 15 K€.

Pour 2016, le Conseil Départemental a octroyé une aide dérogatoire de 5 000 € dans le cadre du projet de la préfiguration de la future école intercommunale des enseignements artistiques.

Cette subvention sera perçue par la CCPO, et il conviendra ensuite de la reverser au Collège, toujours sous forme d'une subvention, pour permettre à la classe CHAM de continuer ses activités et d'avoir des perspectives de développement dans la mesure de ses moyens.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **PREND ACTE** des modalités de financement départemental de la classe CHAM du Collège des Cordeliers
- **AUTORISE** Monsieur le Président à reverser au Collège des Cordeliers la somme de 5 000 € sous la forme d'une subvention inscrite au compte 65738 du Budget de la CCPO
- **ADOpte** le présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 08 décembre 2016

Suivent les signatures

Affiché le 13.12.16

Le Président

Daniel LACRAMPE

